



PROCESSUS D'ÉLABORATION DES RÈGLES DE GESTION DES NUMÉROS INTERNET

L'African Network Information Centre (AFRINIC) est le registre Internet régional qui gère l'espace des adresses Internet grâce à des règles de gestion des numéros Internet bien établies. Toutes les attributions et assignations des adresses IP sont en accord avec les objectifs du système des registres de l'Internet : l'agrégation, la conservation et l'enregistrement. Ces règles déterminent l'allocation, l'utilisation et la gestion des numéros Internet.

POURQUOI AVOIR BESOIN DE CES RÈGLES ?

Les ressources Internet telles que les adresses IP et numéros AS sont des ressources publiques et vitales pour la pérennité et la croissance de l'Internet. Ces ressources ne peuvent être la propriété de leurs utilisateurs ni être commercialisées comme un bien marchand. Par conséquent, il est primordial que de telles ressources soient gérées et distribuées d'une manière responsable et équitable.

QUI DÉVELOPPE CES RÈGLES ?

Les règles de gestion et de distribution des ressources Internet peuvent être initiées par n'importe quel acteur de la communauté Internet, même s'il n'est pas membre d'AFRINIC.

La communauté Internet élabore les règles régissant AFRINIC et les approuve de manière consensuelle. Cependant, ces règles élaborées devront s'adapter et tenir compte des développements de l'Internet. Un des rôles clé d'AFRINIC ainsi que des autres registres Internet régionaux est de créer un cadre d'échange où les membres de la communauté Internet peuvent discuter du développement de l'Internet et formuler des règles en conséquence.

POURQUOI DEVRAIS-JE M'IMPLIQUER ?

L'Internet dans son fonctionnement est appelé à être géré d'une manière responsable à travers une approche participative à base communautaire dans l'élaboration des règles. Il est donc de votre devoir de partager vos points de vue et participer à la prise de décisions de ces règles pour s'assurer que chaque organisation et la région africaine en générale aient l'opportunité de faire entendre leurs voix et opinions. C'est le cadre idéal pour apprendre et partager les expériences des acteurs du secteur.

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER ?

- Inscrivez-vous à la liste de diffusion RPDML (Resources Policy Discussions Mailing List) dédiée à l'élaboration des règles de gestion des numéros Internet : rpd@afinic.net
- Participez en personne ou à distance aux rencontres publiques bi-annuelles d'AFRINIC et aux réunions dédiées à la validation des règles soumises à discussions à la communauté Internet.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES RÈGLES DE GESTION DES NUMÉROS INTERNET

Le processus d'élaboration des règles de gestion des numéros Internet, basé sur des décisions consensuelles, est :

OUVERT

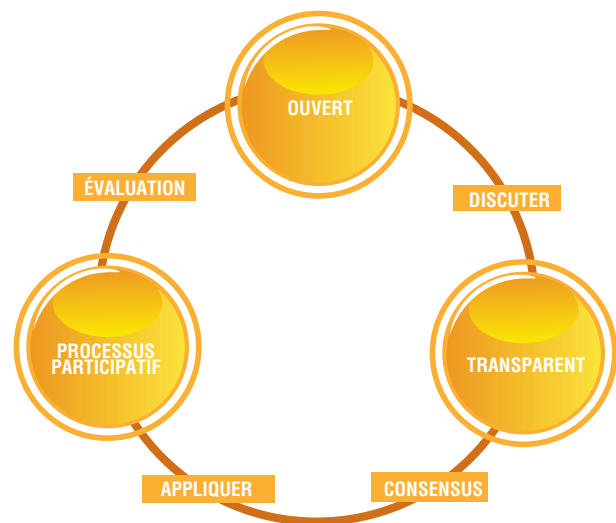
Accessible à tous ceux qui sont intéressés à proposer et discuter des règles de gestion des ressources.

TRANSPARENT

Les rapports, notes, présentations et séances de discussions sont accessibles au public. Tous ces documents sont archivés et publiés.

BASÉ SUR L'APPROCHE COLLÉGIALE

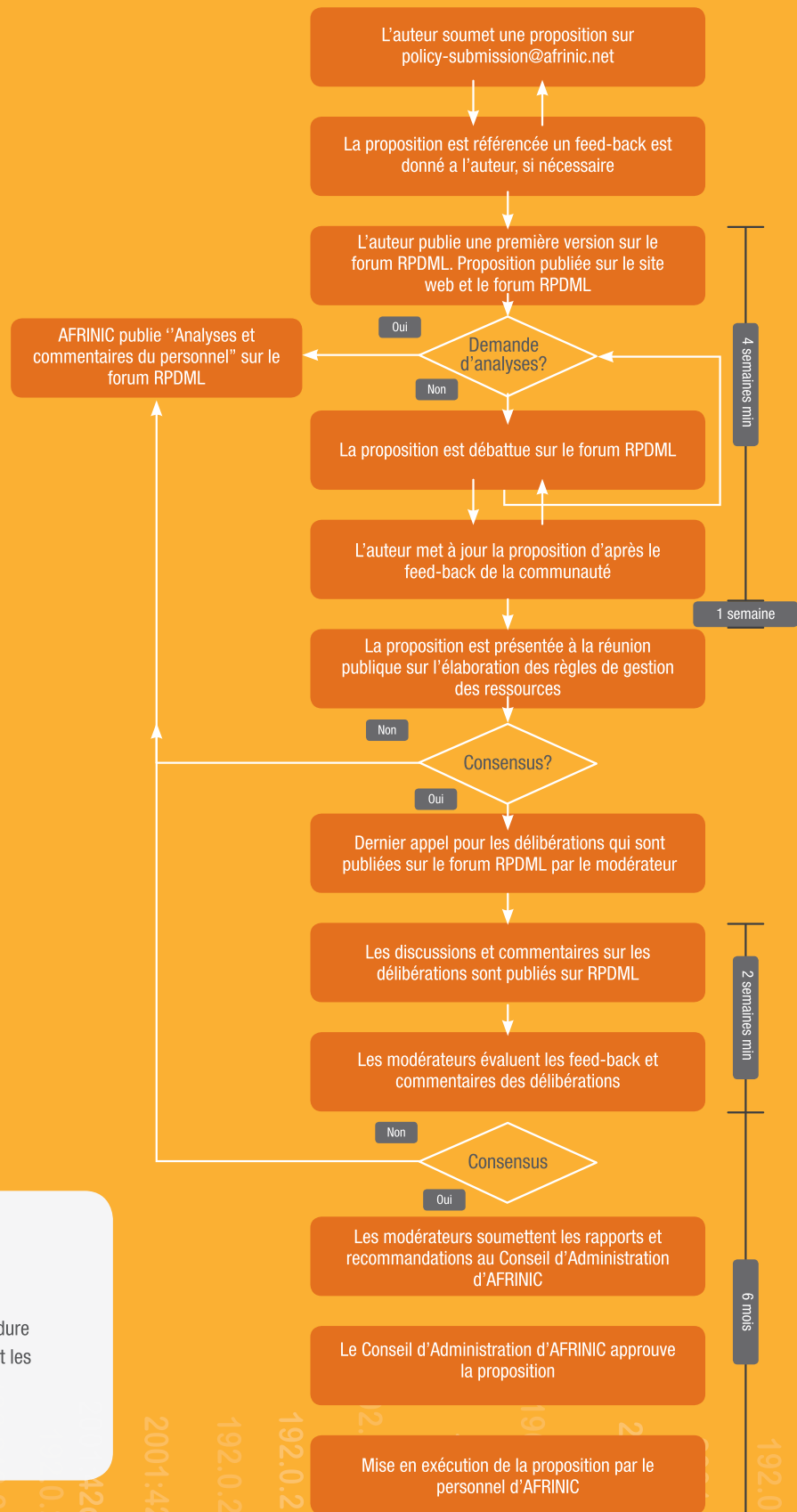
La communauté Internet conduit les débats pour élaborer des règles de gestion des ressources, elle propose, discute et valide les règles.



CALENDRIER

En partant de la date J, premier jour de tenue de la réunion publique de discussion des règles :

- a. J – 1 semaine : Date de clôture pour des amendements apportés à une proposition de règles.
- b. J – 2 semaines : Date limite de communication de l’agenda de la réunion publique de discussion des règles.
- c. J – 4 semaines : Période (quatre semaines) pendant laquelle une proposition de règle doit être discutée sur le forum RPDML avant qu’elle ne soit inscrite à l’agenda de la prochaine réunion publique.
- d. J + 3 semaines : Date limite pour les membres du groupe de travail pour publier le procès verbal de la dernière réunion publique sur les règles.
- e. Deux (2) semaines : Durée minimale du dernier appel à commentaires et délai pour interjeter l’appel d’une décision ou action du comité de travail.
- f. Six (6 mois) : Suivant la période du dernier appel à commentaire, au cours de laquelle une proposition a été acceptée avec consensus, le Conseil d’Administration d’AFRINIC procédera à la ratification de cette nouvelle règle. Ensuite AFRINIC implémentera cette règle sauf si une dérogation est demandée.



Pour de plus amples information, visitez : <http://afinic.net/en/community/policy-development>

Notre site web contient toute information utile sur la procédure d’élaboration des règles de gestion des numéros Internet et les conditions de participation à ce processus.